

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPEL-GUEZENNEC
EN DATE DU 29 Octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15

Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Annie LE GOFF, Jean-Paul LE CALVEZ, Jean-Marc LE SAINT, Alain BOIN, Thierry ROGER, Joëlle GERVAISE, Damien LEVEQUE, Christine LE ROY, Michel LOZAHIC, Loïc LE CALVEZ,

Absents : Aurélie LE GONIDEC, Sonia DOLHEM, Carole LAURENT,

Absents excusés :

Serge LE GOFF donne procuration à Annie LE GOFF,

Secrétaire de séance : Joëlle GERVAISE,

1 – Approbation des procès-verbaux des 04 juin et 04 août 2025

Une remarque de Michel LOZAHIC, selon lui, l'avenant concernant le lot 04 – Etanchéité-Couverture-Bardage n'a pas été validé en conseil du 04 août 2025. A vérifier.

Le procès-verbal du 4 juin 2025 est validé.

2 – Informations de Monsieur le Maire

- **Le Moaï de la Vallée des Saints exposé sur la commune**

Les moaï sont des statues gigantesques du type que celles que l'on retrouve notamment sur l'île de Pâques. Ces statues sont érigées dans le cadre du culte des ancêtres.

Un moaï portant le nom de Mana Tapu Ao sera installé sur la commune du 7 janvier 2026 à fin mars 2026. Quelle relation avec la commune ?

Le lien est indirect et historique entre la Vallée des Saints, l'Isle de Pâques et notre commune puisque c'est Paul Antoine Fleuriot De Langle dont la famille était propriétaire du site de la Vallée des Saints qui a, pour la 1^{ière} fois, cartographié l'île de Pâques.

En cours d'année 2026, le moaï sera installé à l'entrée du site de la Vallée des Saints dans un espace dédié à Fleuriot de Langle.

- **Réfection du corbillard**

A la suite de l'expertise, l'administration nous préconise de faire appel à un charbonnier qui réside dans le sud de la France. Nous entendons de préférence assurer la restauration avec des spécialistes locaux. Pour l'instant, après de multiples relances nous attendons de nouveaux conseils.

- **Entretien de l'église**

A la suite des journées du patrimoine, des observations pour le moins désagréables et erronées nous sont remontées concernant le manque d'engagement de la commune dans l'entretien de l'église.

Je veux bien croire que tout n'est pas parfait mais je veux faire part de notre état d'impuissance face aux dégâts occasionnés par les choucass.

L'engagement de la commune au bénéfice de notre église ne manque pas qu'il s'agisse des investissements ou de l'entretien. Un premier aperçu avec quelques chiffres.

Investissements :

-585 000 € en 2015

-Au cours de ces 3 dernières années ces 3 dernières années Ar CAMP Lames abassons : filets de protection ; abat-sons ; grillage ; nettoyage par entreprise : plus de 46 000 €.

Fonctionnement : Total annuel : employés locations de nacelle (1440 € + 1239 € + 480 €) : 3159 € en 2025

L'église est l'immeuble sur lequel la commune investit le plus chaque année.

- **Padel**

Une convention avec une association regroupant les clubs de tennis est en cours d'élaboration. Une mise à disposition des terrains de jeux est prévue, à hauteur de 1000 €/mois, la 1^{ière} année de démarrage, montant revalorisé chaque année auquel s'ajoutera une participation aux résultats.

L'association assure le fonctionnement quotidien des terrains : réservations, cours, animations, fonctionnement du club house

Thierry Roger représentera la commune au sein de l'association.

Jean-Paul LE CALVEZ explique qu'il a rencontré Simon MEVEL, technicien à GPA pour une coupe de branches d'arbres qui tombent sur la voirie et gênent la circulation dans le quartier de Ruello jusqu'au Point Vert.

Il explique que la commune en partenariat avec GPA va proposer une convention avec les différents propriétaires intéressés. Cette convention précisera les conditions techniques et financières. La participation proposée pourrait être de 1 à 3 €uros le mètre linéaire.

Pour les propriétaires non intéressés ou qui refuseront de signer la convention, ces derniers seront mis en demeure d'élaguer leurs branches selon les exigences de la municipalité.

Loïc LE CALVEZ préconise d'avertir les propriétaires avant toute chose, et Jean-Marc LE SAINT ajoute que c'est un manque de civisme, certains coupent leurs branches et laissent les branchages sur les talus.

Principe validé moins une abstention (Alain BOIN).

Jean-Paul LE CALVEZ ajoute que les agriculteurs sont soumis à des contraintes réglementaires au niveau de la défense incendie. Ces contraintes ont un coût, il propose que la commune pourrait éventuellement participer à ces investissements dans la mesure où ces poches d'eaux pourraient servir à la défense incendie d'un quartier. Une réunion d'information est prévue le vendredi 5 décembre en Mairie avec les services du SDIS et les agriculteurs.

Il précise que les travaux de renforcement électrique vont commencer le 3 novembre sur le secteur de Talaëro – kervigné.

Les travaux de la lagune, du poste de kerrouzic à Ruello vont également débuter prochainement.

Jean-Paul LE CALVEZ remercie les services administratifs et techniques pour le bon suivi et l'entretien du cimetière.

3 – Port de Goasvilinic : Renouvellement de la ZMEL : Devis

Plusieurs bureaux d'études ont été contactés pour le renouvellement de la ZMEL. Seul FR ENVIRONNEMENT NAUTIQUE, a répondu, le devis de l'étude s'élève à 10 186,00 € HT. L'étude est subventionnée à hauteur de 80% et sera sollicitée auprès des services de la DDTM.

4 – SDE : Fourniture et pose d'une borne 'Prise de courant' à Goasvilinic

Le SDE22 va mettre en place une borne 'Prise de courant et eau ' au port de Goasvilinic, Coût estimatif 5 885,00 €, part communale 4 722,53 €, part SDE 1 162,47 €.

Approuvé à l'unanimité,

L'éclairage public a été posé à la Résidence de l'Astrolabe, il convient maintenant de déterminer les horaires d'allumage et d'extinction. Jean-Paul LE CALVEZ propose un allumage à 7 heures le matin et une extinction à 21 heures le soir. Validé

5 – Répartition intercommunale des charges scolaires

Monsieur le Maire de Ploëzal sollicite une participation aux charges de fonctionnement de la classe bilingue. Il précise que 2 enfants quemperrois y sont scolarisés. Un enfant est en classe de maternelle (coût 1 600,00 €uros), et l'autre enfant est en classe élémentaire (coût 530,00 €uros).

Approuvé à l'unanimité pour une participation de 2 130 €uros.

6 – Délibération portant création d'un emploi non permanent

A la demande des services de la trésorerie, il est nécessaire de prendre une délibération créant des emplois non permanents. Lors d'un arrêté de recrutement d'un agent non permanent, il y est nécessaire de faire référence à cette délibération. Approuvé à l'unanimité.

7 – Tarifs cantine et garderie

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la convention triennale passée avec l'Etat au titre de la cantine à 1 €, les tarifs de la cantine municipale sont figés.

0,80 € pour un quotient familial < 592 €

1,00 € pour un quotient familial compris entre 593 et 1 000 €

2,96 € pour un quotient familial > 1 001 €

Il propose une augmentation des tarifs Garderie :

- ½ heure garderie : 0,70 €
- ½ heure garderie avec goûter : 1,40 €

Pour les familles de 3 enfants et plus

- ½ heure garderie : 0,64 €
- ½ heure garderie avec goûter : 1,28 €

Approuvé à l'unanimité.

8 – Investissements

- Report de la validation de l'avenant de SATIM, Lot 03 – Charpente métallique/Serrurerie Passerelle.

- Attribution des lots pour la réhabilitation du SOVEDESO

N° du lot	Désignation	Entreprise	Offre entreprise
Lot n°01	Réseaux - Rampe d'accès commerce	Déclaration sans suite	//
Lot n°02	Charpente bois, reprise, traitement, réhausse, MOB	BIDAULT Menuiserie	32 015,10 € HT
Lot n°03	Couverture ardoises - Zinguerie	POULAIN Couverture	62 681,39 € HT
Lot n°04	Menuiseries extérieures aluminium	THOMAS Menuiserie	32 000,00 € HT
Lot n°05	Serrurerie - Garde-corps - Portes	THOMAS Menuiserie	10 000,00 € HT
Lot n°06	Chape – Carrelage - Sols souples	CRLB LE BORGNE	34 000,00 € HT
Lot n°7	Cloisons – Doublage - Isolation	ACI	83 142,16 € HT
Lot n°8	Menuiseries intérieures, Placards	Infructueux	//
Lot n°9	Escaliers bois	Infructueux	//
Lot n°10	Peintures intérieures	ARMOR PEINTURE	26 654,00 € HT
Lot n°11	Electricité, VMC, Chauffage, Plomberie	Infructueux	//
	TOTAL HT		280 492,65 € HT

Concernant le lot n°03 – Couverture Ardoises – Zinguerie, l'offre de l'entreprise POULLAIN Couverture est de 62 681,39 € HT. Lors de l'analyse des offres en commission, il a été suggéré de faire une rénovation globale de la toiture, on attend donc une nouvelle proposition qui devrait être de 30 000 € environ supérieur à l'offre initiale.

Marché validé moins 3 abstentions (Michel LOZAHIC, Christine LE ROY et Loïc LE CALVEZ),

9 – Situation financière de la commune

Monsieur le Maire présente un tableau sur la situation financière de la commune avec en parallèle les données des communes relevées anonymement. (Tableau joint)

L'administration des finances publiques vient de publier la situation officielle des communes au 01/01/2025.

Monsieur le Maire présente les données financières de la commune et les comparaisons avec les autres communes de la communauté de communes.

Il présente le tableau habituel reprenant les communes environnantes de l'ancien canton. Cette publication de la DGF concerne les budgets principaux des communes, les budgets annexes ne sont pas publiés.

Monsieur le Maire rappelle que l'administration des finances contraint les communes à ouvrir des budgets annexes dans de multiples situations définies par les textes ou pour faciliter l'analyse du suivi financier.

La commune connaît la situation de ses propres budgets annexes et ils sont pris en compte dans le tableau. Par contre, la municipalité n'a pas connaissance des budgets annexes des autres communes. Cette présentation aboutit à pénaliser la commune au regard des autres communes.

10 – Emprunt

Monsieur le Maire propose d'emprunter 200 000 €uros au titre du budget locaux commerciaux.
Validé moins 3 abstentions (Michel LOZAHIC, Christine LE ROY et Loïc LE CALVEZ).

Michel LOZAHIC fait remarquer que les travaux, au Sovedeso, ont commencé avant l'appel d'offres, il souligne que lorsque l'on a un projet, il doit être étudié dans sa globalité.

Monsieur le Maire lui répond que plusieurs entreprises ont été contactées et qu'une seule entreprise pouvait démarrer les travaux et que si l'on avait attendu l'appel d'offres, les travaux n'auraient pas encore débuté.

Michel LOZAHIC estime que faire prendre des risques à une commune, n'est pas une logique qui va dans l'intérêt de la commune.

Monsieur le Maire déplore une dénonciation auprès de la cour des comptes, Michel LOZAHIC assume pleinement cette dénonciation.

La cour des comptes a considéré qu'il n'y avait pas lieu de statuer sur ce signalement et a transmis le dossier au contrôle de l'égalité.

C'est un comportement qui conduit à un coup de couteau dans le dos de la commune.

Fin de séance : 19H45